

2012



RAPPORT D'ACTIVITÉ

DE L'ENIM,
LE RÉGIME SOCIAL DES MARINS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012

SOMMAIRE

05. Edito du Président du Conseil d'administration, Patrick Quinqueton

07. Edito du Directeur, Philippe Illionnet

TEMPS FORTS 2012

08. Qualité de service : l'Enim s'engage

10. Une organisation rénovée avec de nouvelles expertises

12. Emménagement accompli du siège à La Rochelle

14. Déménagement et archivage

15. Conduite du changement : l'exemple du centre des cotisations

16. Améliorer notre contact avec le public

BILAN 2012

18. La population protégée

20. Prestations maladie

22. Retraite et invalidité

24. Des politiques de prévention et d'action sociale renouvelées

25. Le contrôle médical

26. Affaires juridiques

27. Systèmes d'information

28. Les agents, au cœur des projets d'Etablissement

29. Le compte financier



ÉDITORIAL



Patrick QUINQUETON

Président du Conseil d'administration de l'Enim

2012 aura été ma deuxième année en tant que Président du Conseil d'administration de l'Enim, et je ne suis pas sans connaître les profondes évolutions de l'Etablissement.

Son nouveau statut d'Etablissement public administratif depuis 2010, s'il apporte des nouveautés, confirme les missions historiques du régime spécial de sécurité sociale des marins que met en œuvre l'Etablissement dans les branches maladie, retraite, taxation ou bien encore l'aide sociale.

L'événement majeur de cette année 2012 aura été pour nous tous la signature de notre première convention d'objectifs et de gestion (COG) avec l'État. L'un des axes stratégiques inscrits dans cette COG est le renforcement des missions et du positionnement de l'Enim. Dans ce cadre, le travail déjà accompli avec certains de nos partenaires va se poursuivre dans des conditions renouvelées.

En particulier avec la CNAMTS dans le cadre de notre adossement informatique avec celle-ci ou la CPRP SNCF en matière de droit à l'information retraite. Mais aussi avec la remise à plat de la politique d'action sanitaire et sociale de l'Etablissement, avec des partenaires institutionnels de ce secteur, tel l'AGISM et le renforcement du Service social maritime. Sans oublier le réseau d'accueil de l'Etat via les Délégations à la mer et au littoral.

Ainsi, en 2012 et à l'avenir, l'accent est mis sur le développement ou la consolidation de nos relations partenariales. Un gage de pérennité pour notre Etablissement dans sa spécificité, devrais-je dire dans sa complémentarité, au regard des autres régimes.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jean-François BERNICOT

*Vice-président
du Conseil d'administration*



Jean-Claude DIQUET

*Inspecteur général de l'administration
du développement durable*



Bruno BARADUC

*Inspecteur général
des affaires maritimes*



Michel QUIMBERT

*Président du Conseil supérieur
de la marine marchande*



Gérard ROMITI

*Président du Comité national
des pêches et des élevages marins*



Goulven BREST

*Président du comité national
de la conchyliculture*



Gérard D'ABOVILLE

*Président du Conseil supérieur
de la navigation de plaisance et
des sports nautiques*



ÉDITORIAL



Philippe ILLIONNET

Directeur de l'Enim

L'année 2012 marquera un tournant pour l'Enim, rythmée par des événements majeurs. Depuis octobre, le déménagement de notre siège s'est concrétisé, avec notre installation à La Rochelle, dans le calendrier prévu. En décembre, nos engagements futurs vis-à-vis de l'Etat ont été officialisés par la signature de notre convention d'objectifs et de gestion qui fixe nos objectifs de performance et notre cadre budgétaire pour la période 2013 - 2015.

Avant même la signature de cette convention, nous avons souhaité en anticiper les engagements. Ainsi, nous offrons déjà depuis l'automne un accueil téléphonique unique à nos assurés maladie avec un taux de décroché très élevé. Afin d'optimiser notre offre de service, nous avons également mis en œuvre la décision de fermeture du centre de prestations maladie de Bordeaux prévue pour 2013, une action qui préfigure la réorganisation de nos activités de production. Nous avons ainsi en 2012 accompli le transfert des activités vers nos deux autres centres maladie sans impact sur la continuité du service des prestations. Nous avons également réalisé un accompagnement personnalisé pour reclasser les agents concernés par cette fermeture.

Les agents sont d'ailleurs au cœur de nos changements, et œuvrent au quotidien à leur réalisation. En 2012, nous ont rejoint de nombreux collaborateurs, avec des profils variés, issus notamment du monde de la sécurité sociale. De nouvelles compétences nécessaires dans le cadre de ces changements.

Ce rapport d'activité, le premier aux couleurs de notre nouvelle identité visuelle, relate ces actions de modernisation, qui préfigurent un avenir dynamique pour notre Etablissement et l'accomplissement de la mission qui nous anime: la protection des marins et de leur famille.

QUALITÉ DE SERVICE : L'ENIM S'ENGAGE

Le 20 décembre 2012, le Conseil d'administration a signé sa convention d'objectifs et de gestion (COG). Celle-ci, portant sur la période 2013-2015, est la première pour l'Enim et fait suite à son institution en tant qu'Etablissement public administratif.

Facteur de stabilité et de perspectives, elle détermine une feuille de route des actions centrées sur son cœur de métier: la gestion d'un régime social.

Au travers de cette convention, l'objectif principal de l'Enim est de maintenir une qualité de service, auprès de ses assurés et ressortissants, dont 91 % des assurés sont déjà satisfaits* tout en répondant à une exigence de maîtrise de ses dépenses. Cet engagement de service porte notamment sur l'amélioration des délais de traitement des dossiers, la coopération avec les autres organismes sociaux pour une information mutualisée, comme avec la Caisse maritime d'allocations familiales, la consolidation du partenariat avec les affaires maritimes, pour

un accueil physique amélioré tout cela dans le respect d'une politique de gestion durable. Ces objectifs ont été détaillés et quantifiés de manière à pouvoir les suivre et les évaluer annuellement. Elle prévoit enfin des actions renforcées sur la politique générale de l'Etat: la lutte contre la fraude et les abus avec un renforcement du contrôle, la réduction forte des frais de gestion ou encore la mise en place d'actions relatives au développement durable (performance thermique,...).

Bien avant sa signature, la COG orientait déjà en 2012 la stratégie de l'Etablissement.

La mise en œuvre d'une organisation renouvelée avec de nouvelles expertises en juillet (lutte contre la fraude, contrôle interne, management de la qualité,...), et le lancement du numéro unique 0 811 701 703 pour la maladie en octobre, démarrage du suivi de la performance...

Ces grands projets témoignent d'une anticipation nécessaire, qui a permis à l'Etablissement de s'approprier et de mettre en place cette nouvelle démarche.

** Source : Enquête satisfaction et image 2011*

La COG

AXES STRATÉGIQUES

- L'amélioration du service rendu à l'assuré
- Le développement de partenariats avec d'autres acteurs du secteur social
- La mise en œuvre des politiques générales de l'Etat.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- Engager une offre de service compétitive et diversifiée
- Renforcer les missions et le positionnement de l'Enim
- Consolider la performance et l'efficacité globale
- Améliorer le pilotage et la transparence de la gestion.

QUELQUES INDICATEURS

Intitulé	Valeurs de référence	Objectifs		
		2013	2014	2015

Qualité de services

Fonctions transverses				
Enquête de satisfaction	91 %	↗88 %	↗88 %	↗88 %
Au téléphone	77 %	78 %	79 %	80 %
Visite du site internet (en nombre de visiteurs uniques par mois)	5 000	5 200 + 4 %	5 500 + 6 %	6 000 + 8 %
Maladie				
Délai moyen de paiement des feuilles de soins électroniques	6,14 jours	6 jours	5 jours	4 jours
Délai moyen de paiement des feuilles de soins papier	13,36 jours	10 jours	9 jours	8 jours
Performance économique				
Pourcentage absentéisme maladie courte durée	0,93 %	0,83 %	0,80 %	0,78 %
Développement durable				
Volume de papier par agent en kg	81,48	- 5 %	- 5 %	- 5 %



ILS NOUS EN PARLENT...

Stéphane Bonnet,
Directeur adjoint



Pourquoi une COG?

En tant qu'organisme de sécurité sociale, nous avons l'obligation de nous engager auprès de nos tutelles sur nos orientations stratégiques et nos engagements financiers. La signature de cette convention matérialise ces engagements. Elle nous offre un cadrage ajusté pour les trois ans à venir avec un projet commun et une visibilité sur le moyen terme.

Comment cette convention a-t-elle été élaborée ?

La première étape a été la définition des objectifs : ceux-ci ont découlé naturellement de l'analyse de la Direction, des audits et des résultats d'une étude satisfaction et image. Ceci a donné lieu à la rédaction, grâce à la mobilisation de plusieurs cadres en interne, d'un projet de plus de 30 pages dites « littéraires ». Deuxième étape : fixer des indicateurs, en s'inspirant notamment de l'expérience des autres organismes - la Direction de la Sécurité Sociale dispose

d'un référentiel de bonnes pratiques et d'indicateurs communs (benchmark) - et de l'évolution des moyens budgétaires sur trois ans (effectifs et crédits). Nous avons étudié dans quelle mesure ces indicateurs seraient pertinents pour l'Enim. Résultat : 29 indicateurs mesurés et mesurables par les services.

Comment seront suivis les résultats ?

Nous disposons de tableaux de bord mis à jour mensuellement afin de piloter l'évolution de la performance et de nos indicateurs. En fin de chaque année, un compte rendu sera fait auprès du Conseil d'administration et des tutelles sur l'avancement des projets et l'atteinte des objectifs. Plus globalement, la réorganisation de l'Enim a conduit à un renforcement des moyens de pilotage via la création d'une Sous-direction de la production et d'une Mission d'accompagnement de la performance. Ces structures permettent de piloter et suivre la performance de l'ensemble de l'Enim.

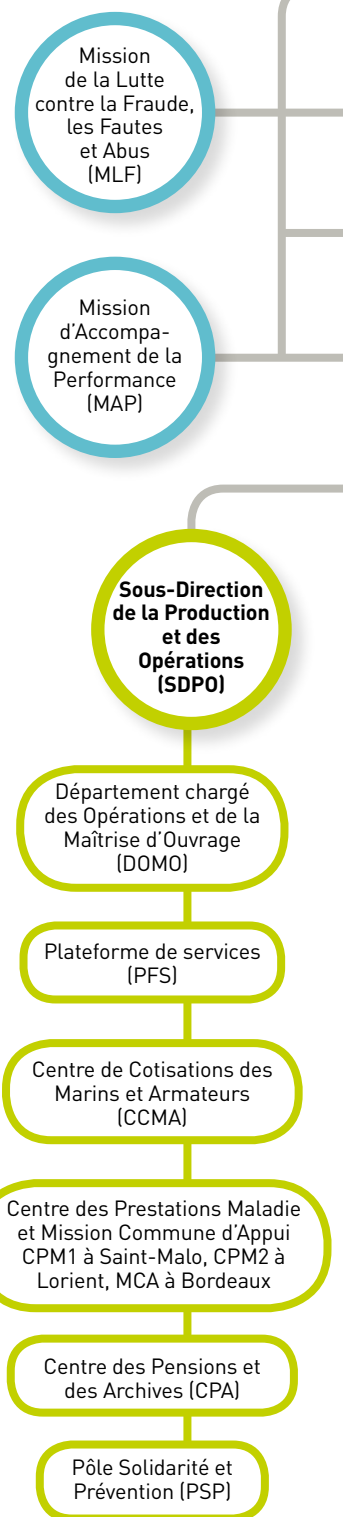
UNE ORGANISATION RÉNOVÉE AVEC DE NOUVELLES EXPERTISES

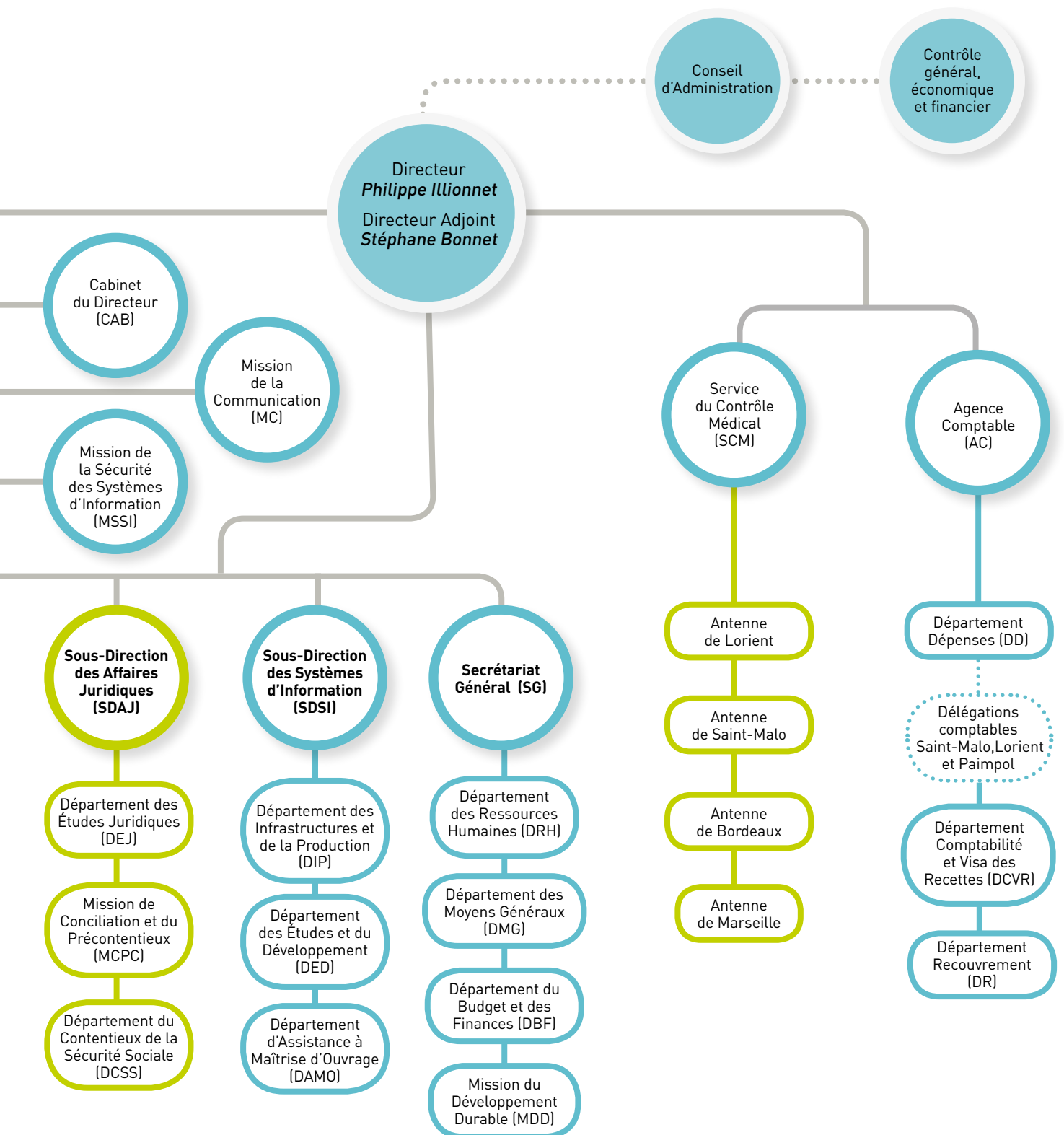
Le nouveau statut de l'Enim, devenu Etablissement public à caractère administratif en 2010, l'a confirmé dans ses missions historiques restées inchangées et a rendu nécessaire la rénovation en profondeur de son mode de gestion. Pour traduire cette alliance, la Direction a élaboré avec l'encadrement de l'Etablissement une nouvelle organisation, effective au 1^{er} juillet 2012. une démarche qui s'inscrit également dans la volonté de l'Etablissement de renforcer la qualité de son offre de service.

L'organisation adoptée en juillet 2012 s'articule ainsi autour de trois Sous-directions principales. La Sous-direction de la production et des opérations pilote, notamment, les actions liées à l'exploitation des « centres de prestation maladie » (CPM) et coordonne l'ensemble des actions liées à la production. C'est aussi cette Sous-direction qui est en charge des actions d'amélioration de la qualité des relations et du service rendu au public. À ce titre, c'est à elle que se rattache la nouvelle plateforme de services, mise en œuvre début octobre (lire aussi page 16).

Autre axe majeur de renforcement de la qualité de la gestion, le développement d'une politique de simplification du droit et des procédures pour laquelle la Sous-direction des affaires juridiques est force de propositions. Celle-ci se découpe en trois départements que sont le contentieux, l'étude juridique, et la conciliation et le précontentieux. Enfin, la création d'une Sous-direction des systèmes d'information permet à l'Etablissement de se doter des structures de gouvernance lui permettant de piloter de manière efficace et sécurisée ses projets informatiques. S'ajoutent à ces trois Sous-directions le Service du contrôle médical et l'Agence comptable mais aussi le Secrétariat général qui, rattaché directement à la Direction, réunit les fonctions supports.

Mais la nouvelle organisation de l'Enim permet aussi d'afficher les nouvelles missions dont l'Etablissement hérite, de par son statut certes, mais aussi en lien avec les priorités gouvernementales de ses ministères de tutelle. C'est ici que l'on retrouve les Missions de communication, de sécurité des systèmes d'information, du management de la qualité, des contrôles interne et de gestion (regroupées au sein de la Mission d'accompagnement de la performance) et, enfin, de lutte contre la fraude, les fautes et les abus.





DES MISSIONS PÉRENNES

En tant qu'Établissement public administratif, l'Enim se recentre sur sa mission de gérer le régime spécial de sécurité sociale des marins, du commerce, de la pêche, des cultures marines et de la plaisance, en ce qui concerne les risques vieillesse, décès, accident du travail et maladies professionnelles, maladie, maternité et invalidité. Il assure également la taxation et le recouvrement des contributions et cotisations sociales. Ainsi, les centres de l'Enim, dont seules les dénominations ont changé, poursuivent leurs missions.

TEMPS FORT 2012

EMMÉNAGEMENT ACCOMPLI DU SIÈGE À LA ROCHELLE

Le 3 octobre 2012, les agents du siège de l'Enim, anciens et nouveaux ont pris leurs fonctions dans des locaux tout neufs et sur mesure à Périgny, à quelques kilomètres de La Rochelle.





ILS NOUS EN PARLENT...

Philippe Bernard,
Chef de projet
La Rochelle 2012



Philippe Bernard a intégré l'Enim afin de mener à bien la délocalisation du siège de Paris à La Rochelle. Ainsi, il a animé les différents volets logistiques, administratifs et humains, en collaboration avec les services concernés. Il nous en dit plus sur ce projet.

Pour quelles raisons le siège de l'Enim a-t-il été délocalisé?

Il s'agit d'une décision politique. La Rochelle a connu une perte d'emploi liée à la fermeture du 519^e régiment du train. Ainsi, pour compenser, le Premier Ministre a fait part d'une décision de délocalisation concernant plusieurs organismes publics parisiens dont l'Enim.

Quels ont été les enjeux de ce projet pour l'Etablissement ?

Prise en 2008, la décision a été longue à mettre en application. Il a donc fallu agir très vite, surtout pour les agents concernés. C'est en 2010 que les événements se sont



accélérés avec l'arrivée de la nouvelle équipe de Direction qui a finalisé la recherche d'un bâtiment et l'accélération des activités de reclassement des agents, la majorité ayant souhaité rester en région parisienne.

Pourquoi avoir choisi un immeuble en location?

La disponibilité foncière sur La Rochelle et le respect des conditions de France domaine ont orienté le choix d'un immeuble en location car c'était la solution la plus pertinente et la plus rapide à mettre en place. Dès lors, au regard d'une comparaison de performance des différentes offres, le choix s'est porté sur la location d'un immeuble appartenant à la Sempat (Société d'économie mixte patrimoniale de Charente-Maritime). Les tutelles de l'Etablissement y étaient également favorables.

Que deviendra l'immeuble de la place de Fontenoy, ancien siège de l'Enim ?

Celui-ci a été confié à une société chargée de réhabiliter le patrimoine de l'Etat. Après rénovation, les futurs bureaux devraient être affectés aux services du Premier ministre de la politique immobilière de l'Etat.

LE SIÈGE EN CHIFFRES

1 775 m² de surface utile,

60 bureaux,

98 agents dont :

>> 59 originaires d'Ile-de-France,

>> 39 agents hors Ile-de-France.





TEMPS FORT 2012

DÉMÉNAGEMENT ET ARCHIVAGE

Dans le langage archivistique, un « mètre linéaire » représente un mètre de documents disposés côte à côte. Avec le déménagement du siège de Paris à La Rochelle, ce sont 375 mètres linéaires qui ont été « versés » au Centre des pensions et des archives (CPA) à Paimpol et 280 mètres détruits. Un long travail de tri, mais surtout d'identification des documents.

CHIFFRES DÉMÉNAGEMENT

à l'ancien siège à Paris

375 mètres linéaires
déménagés et

280 mètres éliminés

au Centre des pensions et des archives (CPA) à Paimpol

278 mètres linéaires
éliminés et

278 versés à des
services d'archives
historiques

L'Enim étant un Etablissement public, le code du Patrimoine impose certaines obligations en ce qui concerne la gestion des archives. En effet, pour procéder à la destruction d'archives publiques, il faut au préalable établir un bordereau d'élimination stipulant la nature des dossiers et ensuite le soumettre au visa de la mission archives publiques du ministère de tutelles, qui assure le contrôle scientifique et technique sur les archives de l'Etablissement. Il aura donc été nécessaire d'identifier chaque dossier archivé afin de

déterminer son utilité pour les services et par conséquent sa durée et lieu de conservation ou bien son élimination. Pour mener à bien l'archivage des documents, des correspondants ont été identifiés dans chaque service chargés de traiter les documents. En ce qui concerne les documents à conserver, c'est le CPA de Paimpol qui a été mis à contribution, qui, depuis 1987 assure la centralisation, la conservation et la communication des archives de l'Etablissement.

Une Mission archives pour une gestion pérenne des documents

Conscient de l'importance du traitement des archives, non seulement pour leur valeur juridique mais aussi pour leur valeur patrimoniale, l'Etablissement a également entrepris la mise en place d'une politique d'archivage avec la création d'une Mission archives professionnalisée.

CONDUITE DU CHANGEMENT : L'EXEMPLE DU CENTRE DES COTISATIONS

L'Enim assure le calcul et le recouvrement des contributions et cotisations sociales pour financer le régime social des marins. Présent sur le site de Saint-Malo, le centre de cotisations des marins et armateurs est au cœur de cette mission (46 779 titres émis pour 145 190 356 euros) L'année 2012 est une année importante pour cette structure qui a mené un important projet de modernisation de son organisation et de ses processus métier.



ILS NOUS EN PARLENT...

*Entretien avec
Catherine Cholet
sur la conduite du
changement menée
au CCMA en 2012*



Construire une organisation lisible et stable en clarifiant les rôles et en optimisant la répartition des tâches : telle était l'ambition du projet initié à l'automne 2011 et qui porte aujourd'hui ses fruits. Catherine Cholet, responsable du Centre des cotisations des marins et armateurs nous en explique le contexte, les enjeux et les axes stratégiques.

Dans quel contexte ce projet s'est-il déroulé ?

Tout d'abord, nous devons anticiper les départs en retraite de plusieurs agents « enimiens » de longue date, et ainsi assurer la transmission d'expertises Enim à de jeunes recrues sur un métier très spécifique. Par ailleurs, nous avons un problème d'organisation trop segmentée, et dans laquelle les agents ne pouvaient exprimer pleinement leurs compétences. Enfin, nos outils informatiques étaient devenus insuffisants au regard des besoins. L'ensemble de ces éléments, ainsi qu'un audit social, nous ont amené à conduire ce projet de réorganisation.

Que s'est-il passé concrètement ?

Nous avons revu notre organisation en la simplifiant : deux pôles assurent les tâches de production, et un service spécifique est

en charge de la communication, des projets et de la formation. Cette réorganisation s'est accompagnée d'une redéfinition précise des postes ce qui a permis de clarifier les rôles de chacun. Nous avons également entrepris l'écriture de nos process, démarche à laquelle ont été associés les agents en charge de les mettre en œuvre. Le rôle des managers s'est également renforcé avec la mise en place d'entretiens de suivi d'activité tous les deux mois, et des réunions de service régulières (hebdomadaires de direction, mensuelles des managers et experts et plénière chaque trimestre).

Quels sont les résultats aujourd'hui ?

Les actions de tutorat et la création de groupes de travail transverses ont été constituées. Ces actions favorisent la coopération en interne, avec les autres centres et les services du siège et par conséquent l'amélioration de la production tant quantitative que qualitative. Celle-ci s'accompagne de tableaux de bord plus clairs et plus lisibles par tous, ils complètent les indicateurs inscrits dans la convention d'objectifs et de gestion. En plus de suivre l'activité de chaque service, il s'agit d'un outil de partage de l'information au sein des équipes et avec la hiérarchie. Nous avons également lancé plusieurs projets de modernisation technologique en collaboration avec la sous-direction des systèmes d'informations, par exemple la mise en œuvre du décompte trimestriel automatisé en 2009 va être complétée par un applicatif performant permettant de réaliser des titres rectificatifs.



TEMPS FORT 2012

AMÉLIORER NOTRE CONTACT AVEC LE PUBLIC

Installés sur le site de Saint-Malo en octobre 2012, les huit nouveaux téléconseillers sont à l'écoute des assurés du lundi au vendredi au **0811 701 703*** de 9h00 à 17h00. Dans le cas d'un dossier complexe, la demande est transmise aux services experts, qui s'engagent à rappeler l'assuré dans les 48 heures.

* Prix d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine

UN ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE UNIQUE AVEC UN TAUX DE DÉCROCHÉ SUPÉRIEUR À 90 %

Projet phare de l'année 2012, la mise en place d'une plate-forme téléphonique, qui reçoit près de 400 appels par jour en moyenne, montre déjà d'excellents résultats grâce à une forte mobilisation des équipes pour réussir le transfert des compétences.

COG →→

Le taux de réponse au téléphone constitue l'un des 29 indicateurs mentionnés dans la convention d'objectifs et de gestion, avec un objectif de 80% pour 2015, dont les résultats actuels sont déjà bien au-delà.

En 2011, une étude de satisfaction et d'image révélait que les assurés étaient satisfaits des renseignements téléphoniques mais parvenaient difficilement à rentrer en contact avec les agents de l'Enim. Ainsi est né le projet d'un point d'entrée unique, qui a vu le jour en moins de six mois sur le site de Saint-Malo.

Formée au monde de la protection sociale, à la réglementation et aux spécificités des prestations de l'Enim, la nouvelle équipe apporte des réponses aux assurés sur la partie maladie, avec une montée en

puissance sur les autres métiers (retraite, cotisation et recouvrement, action sociale) prévue au cours de la convention d'objectifs et de gestion. En plus de la forte mobilisation des services de l'Enim, la réussite de ce projet est le fruit d'un partenariat avec la Cnam et la CPAM d'Ille et Vilaine. Deux acteurs qui ont fait preuve d'un accompagnement à la fois sur les solutions techniques structurantes (prestataire, réseau, outil métier...) mais aussi sur le recrutement, la formation, l'aide à l'organisation ou encore la communication.

RENFORCER NOTRE ACCUEIL DE PROXIMITÉ

Les Délégations à la mer et au littoral et les Directions de la mer constituent le contact de proximité pour les assurés du régime social des marins.

Afin de faciliter leur mission d'accueil, l'Enim a ouvert au cours de l'année 2012 aux personnels de l'Etat des accès en consultation à son référentiel de données. Celles-ci permettent d'apporter aux assurés des informations concernant leur situation personnelle dans le cadre des prestations maladie en nature.

Concrètement, l'accès aux données s'effectue via deux logiciels : « webmatique » pour les données d'identification et des droits des assurés, « image » pour les décomptes des prestations en nature réglées. Cette démarche, en cours de réalisation, a été amorcée le 11 octobre 2012 avec le lancement des procédures d'habilitation auprès des services de l'Etat.

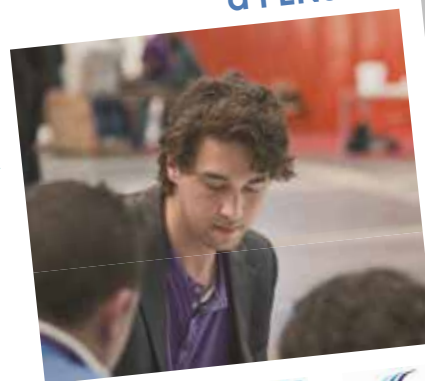
DES FICHES PRATIQUES POUR LES ARMATEURS

Des armateurs de navires battant pavillon français envoient régulièrement des marins en détachement sur un de leurs navires battant pavillon d'un autre Etat ou recrutent des marins étrangers sur leurs navires battant pavillon français. Des règles internationales assez complexes régissent la protection sociale applicable à ces marins selon qu'il s'agit d'un pavillon de l'Union européenne ou - EEE et Suisse -, d'un pays signataire d'une convention bilatérale de sécurité sociale avec la France ou encore d'un pays n'ayant pas signé de convention bilatérale.

Dans un souci de clarification de ces règles, des fiches synthétiques du droit et des procédures applicables destinées aux armateurs ont été créées par la sous-direction des affaires juridiques et mises à disposition sur notre site www.enim.eu.

Parallèlement, l'Enim a instauré une procédure simplifiée pour les mobilités de moins de 3 mois pour lesquelles une simple déclaration de mission de l'armateur est requise à titre temporaire.

Guide 2012
La protection sociale
d'un étudiant
à l'ENSM



LES ÉTUDIANTS AUSSI

Les élèves des Lycées professionnels maritimes et de l'Ecole nationale supérieure maritime (ENSM) bénéficient de la couverture du régime des marins dès leur entrée dans ces établissements.

Ainsi en 2012, 676 étudiants de l'ENSM et 1816 lycéens relevaient de l'Enim. Afin de leur fournir la meilleure information possible sur leurs droits, l'Enim a réalisé en partenariat avec la Caisse maritime d'allocations familiales et le Service social maritime un guide de la protection sociale pour les familiariser avec les institutions spécifiques au monde maritime.

LA POPULATION PROTÉGÉE

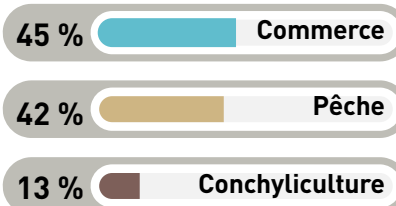
L'Établissement compte actuellement **171 714** bénéficiaires des prestations Enim. Afin de dresser le profil de la population protégée, plusieurs critères peuvent être pris en compte tels que l'âge, le secteur d'activité pour les marins actifs (commerce, pêche, conchyliculture) ou encore par la répartition géographique sur le littoral français et les départements et territoires d'Outre-Mer.

171 714 bénéficiaires	
103 636 hommes	
68 078 femmes	
94 972 assurés maladie	
Marins	27 116
Pensionnés	42 718
Ayants droit des marins	12 630
Ayants droit des pensionnés	12 508
119 956 pensionnés dont 6 293 multi-pensionnés Enim	
Titulaires de pension vieillesse	116 597
Titulaires de pension d'invalidité	9 191

Les armateurs

Plus de **9 000 armateurs** cotisent à l'Enim, 98 % en déclaration trimestrielle et 2 % en déclaration mensuelle.

Répartition des marins actifs par genre de navigation



PROFILS

Le marin pensionné

En moyenne, le marin pensionné de l'Enim a 71 ans, une pension basée sur 17 annuités d'activité et sur la 7^e catégorie. Il bénéficie de sa pension pendant près de 22 ans et a une espérance de vie de 82 ans.

À la Caisse de retraite des marins (CRM), s'il a de 3 mois à 15 ans d'activité validés, sa catégorie est la 5^e; il bénéficie de sa retraite pendant 15 ans. S'il a plus de 15 années d'activité validées, sa catégorie est la 9^e; il bénéficie de sa retraite durant 24 années. À la Caisse de prévoyance (CGP), la 7^e catégorie est la catégorie moyenne des pensions d'invalidité. En moyenne, le titulaire d'une pension de réversion a 78 ans et dispose de sa pension pendant 21 ans.

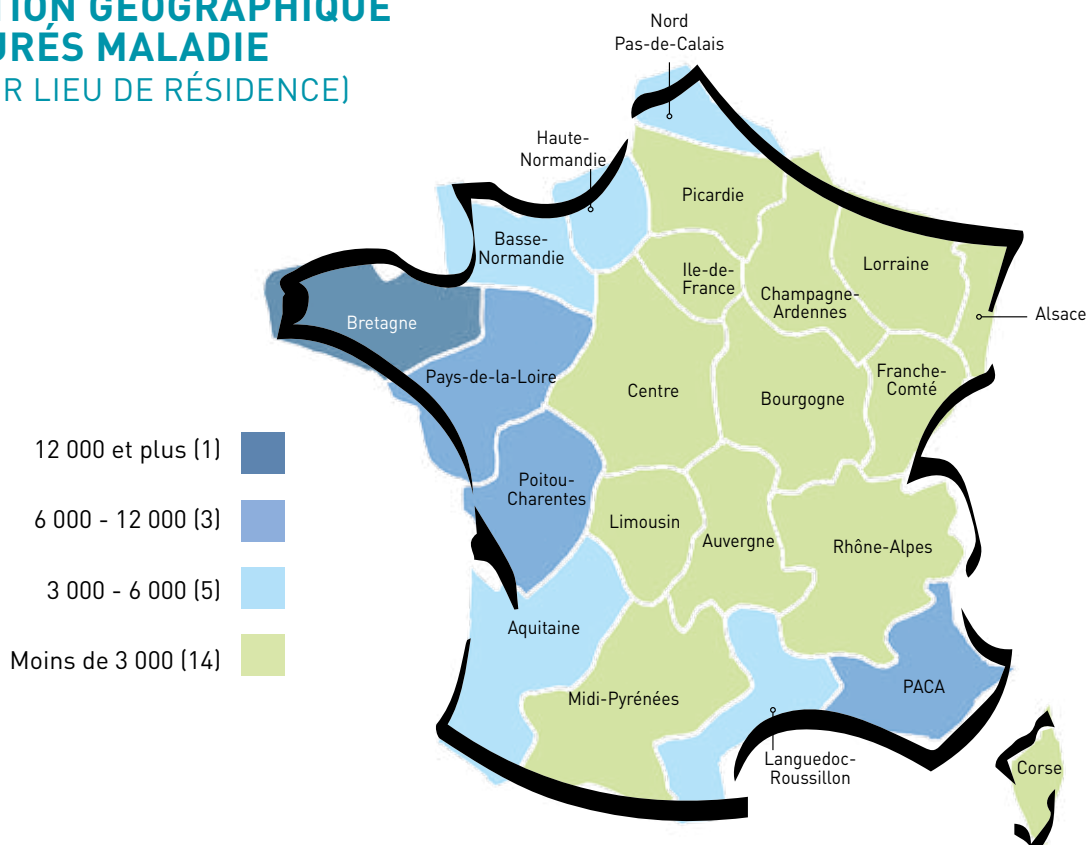
36% des pensionnés Enim bénéficient de l'assurance maladie CGP.

Le marin actif

En moyenne en 2012, le marin assuré à l'Enim est âgé de 41 ans, travaille en 7^e catégorie.

Quand il affine ses ayants droit (dans 27% des cas) à l'Enim, il a 1,7 personne à charge (1,3 enfants en moyenne). Ses dépenses d'assurance maladie s'élèvent à 2 165 € par an. Celles de ses ayants droit, à 1 291 €. Le montant moyen des cotisations du marin actif est de 5 239 € par an (la part moyenne versée par l'employeur est de 2 801€; et celle du marin s'élève à 2 438 €). Le marin verse en outre des cotisations auprès de la Caisse maritime d'allocations familiales (versements poursuivis quand il devient pensionné, sauf exonération).

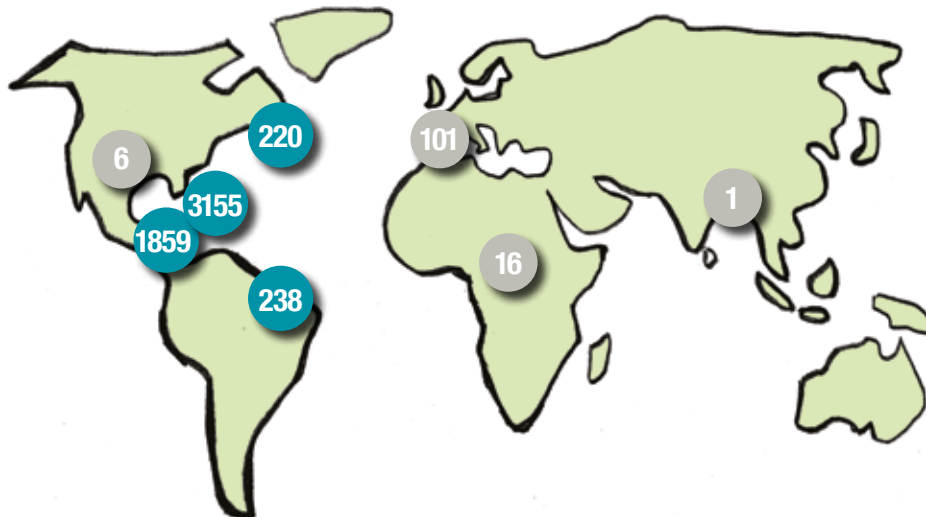
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ASSURÉS MALADIE (SELON LEUR LIEU DE RÉSIDENCE)



Nombre d'assurés maladie vivant à l'étranger en 2012	
Afrique	16
Amérique	6
Asie	1
Europe	101
Total	124

Nombre d'assurés maladie vivant dans les Départements et Collectivités d'Outre-Mer en 2012		
97(1)	Guadeloupe	3 155
97(2)	Martinique	1 859
97(3)	Guyane	238
97(4)	Réunion	1 309
97(5)	Saint-Pierre et Miquelon	220

Bénéficiaires maladie hors métropole



PRESTATIONS MALADIE

La branche maladie est assurée depuis 2012 par deux centres de prestation maladie à Lorient et à Saint-Malo. L'année 2012 a été marquée par la fermeture du centre de Bordeaux. Ce centre a toutefois continué à assurer la charge du traitement des dossiers de régularisation en appui des centres de Saint-Malo et de Lorient.

En 2012, les deux centres maladie ont assuré la protection de 94 972 personnes couvertes au titre des assurances maladie et maternité.

BORDEAUX : UN TRANSFERT DES ACTIVITÉS RÉUSSI

Dans le cadre de la fermeture du site de Bordeaux prévue en 2013 a été opéré en 2012 un transfert des activités de traitement des prestations maladie vers les centres de Lorient et de Saint-Malo.

L'engagement de la procédure publique d'expropriation qui touchait le centre de Bordeaux ainsi que la nécessité de rationaliser les implantations immobilières de l'Enim ont conduit la Direction à décider en février 2011 la fermeture du site de Bordeaux à l'horizon 2013.

Un plan de transfert progressif

Dans le cadre d'une répartition géographique des activités entre les trois sites de l'Enim, le centre de Bordeaux assurait le traitement des prestations maladie de 25 875 assurés domiciliés dans 9 départements, y compris les départements d'Outre-mer et de Saint-Pierre et Miquelon. En avril 2012, les dossiers de ces derniers ont été transférés au centre de Saint-Malo, et les dossiers de Charente-Maritime au centre de Lorient. Ce centre a par la suite, en juin 2012, récupéré la gestion des ressortissants des départements de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi, suite à ce transfert, celui-ci gère 13 000 ressortissants supplémentaires, soit une hausse de 40 % de son activité et le centre de Saint-Malo 8 500 ressortissants supplémentaires, soit un transfert de charge de l'ordre de 20 %. Le centre

de Lorient assure également depuis la gestion de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) pour les ressortissants de ces mêmes départements métropolitains et pour ceux des quatre départements d'Outre-Mer (2 000 dossiers annuels).

En interne, 12 recrutements ont renforcé les équipes. Les agents de Bordeaux ont quant à eux bénéficié d'un accompagnement personnalisé pour répondre à leur volonté majoritaire de rester dans la région bordelaise.

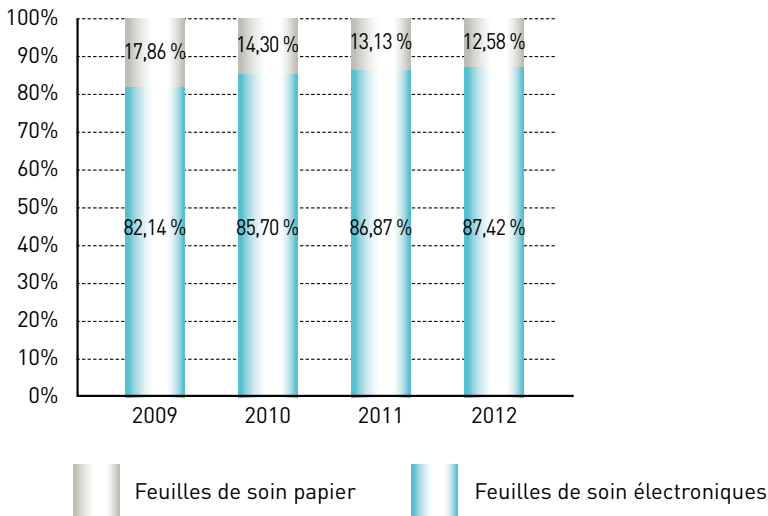
Une campagne d'information ciblée

Ce transfert a été accompagné par une campagne de communication. Chaque ressortissant concerné a reçu un courrier individuel l'informant de son changement de situation. La presse locale et régionale, ainsi que l'hebdomadaire *Le Marin*, ont également relayé l'information, diffusée par ailleurs aux professionnels de santé et aux partenaires.

COG →→

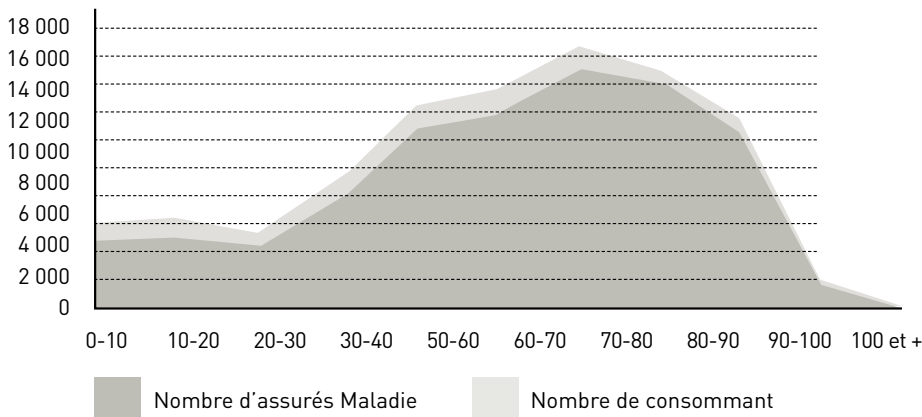
Ce transfert, qui s'est déroulé sans accroc, s'inscrit dans les orientations de la convention d'objectifs et de gestion. Afin de renforcer son offre de service, l'Enim prévoit par la suite une spécialisation des centres par acte de gestion et non plus sur une base géographique. En amont, les processus seront homogénéisés.

Des flux électroniques qui se stabilisent (Carte vitale)



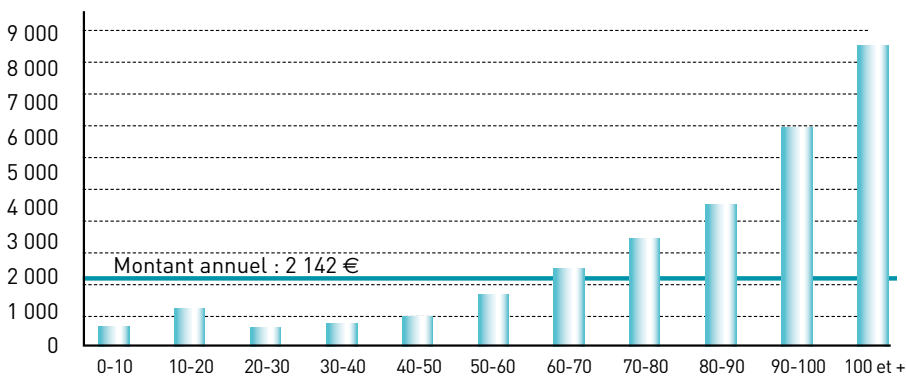
Le taux de feuilles de soin électroniques est en augmentation constante depuis 2009. L'évolution s'inscrit dans la tendance du régime général, qui au travers des conventions signées avec les professionnels de santé incite à télétransmettre les feuilles de soins. A noter que l'Enim prévoit une réduction des délais de traitement des feuilles de soins, qu'elles soient papier (objectif : 8 jours en 2015) ou électroniques (objectif : 4 jours en 2015).

Répartition des affiliés consommant par tranche d'âge



Plus de 9 bénéficiaires d'assurance maladie sur 10 ont consommé au moins une fois dans l'année. Ce taux est de plus de 96 % pour les plus de 70 ans.

Montant moyen remboursé par tranche d'âge



En moyenne, un affilié consommant de plus de 50 ans s'est fait rembourser en 2012 près de 2 900 €. La dépense moyenne pour la classe d'âge 60-70 ans est 4 fois supérieure à celle des 30-40 ans.

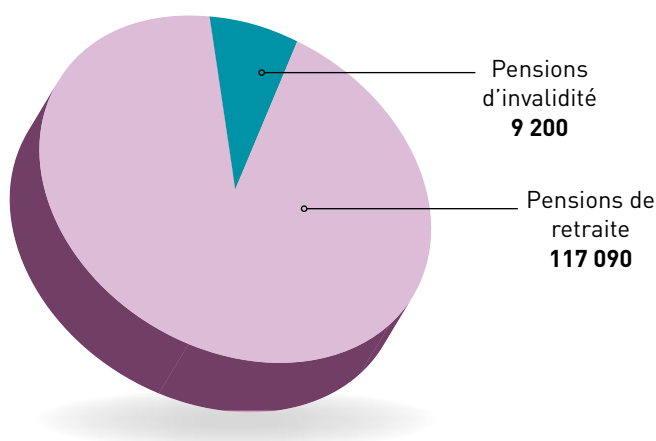
« Mon compte assuré »

2 304 ouvertures de comptes en 2012
+ 9,4 % par rapport à 2011

RETRAITE ET INVALIDITÉ

Le Centre des pensions et des archives, situé à Paimpol, assure le calcul et le versement des pensions de retraite et d'invalidité. En 2012, l'Enim a servi un volume de 126 290 pensions mensuelles à 119 956 bénéficiaires (6 293 d'entre eux cumulant des pensions vieillesse et invalidité).

RÉPARTITION PAR TYPE DE PENSIONS



Pensions de retraite

	ENSEMBLE	DROIT PROPRE (droits des marins)	DROIT DERIVE (ayants-droit)
Total 2011	117 765	72 212	45 553
2012			
Nombre de pensions concédées en 2012 (ouvertures de droits)	4 709	2 176	2 533
Nombre de pensions éteintes 2012 (radiations)	5 384	2 899	2 485
Total	117 090	71 489	45 601

Pensions d'invalidité

	ENSEMBLE	DROIT PROPRE (droits des marins)	DROIT DERIVE (ayants-droit)
Total 2011	9 369	6 120	3 258
2012			
Nombre de pensions concédées en 2012 (ouvertures de droits)	277	210	67
Nombre de pensions éteintes 2012 (radiations)	446	316	139
Total	9 200	6 014	3 186

PARTENARIAT : POUR OPTIMISER NOTRE OFFRE DE SERVICES

La diversification des carrières entraîne naturellement le versement de pensions par plusieurs caisses de retraite à un même retraité. Conscient des enjeux que cela implique pour le droit à l'information sur la gestion « retraite » notamment, l'Enim s'implique dans un certain nombre de projets en collaboration avec des organismes tels que le Groupement d'intérêt public (GIP) Info Retraite ou avec d'autres régimes.

Ainsi, un projet de portail commun avec la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF (CPRP SNCF) a été développé en 2012, permettant aux futurs retraités d'effectuer une demande de relevé individuel de situation en ligne. Ce relevé leur permet de vérifier leurs « états de service » professionnels enregistrés par l'ensemble des régimes de retraite (période d'activités, salaires de référence, nombre de points retraite comptabilisés...). La CPRP SNCF a mis en place un portail sécurisé, l'hébergement des données de carrière, le traitement dématérialisé et le suivi de la maintenance.

L'Enim a conservé son périmètre de compétence sur le calcul et l'exécution des informations que contient le RIS. Opérationnel en janvier 2013 sur le site www.enim.eu, ce projet s'inscrit dans une démarche collaborative de la part de l'Etablissement, permettant à des organismes de mutualiser leurs ressources pour répondre à un enjeu commun, celui d'améliorer leur offre de service. La convention d'objectifs et de gestion prévoit d'ailleurs pour les années à venir une plus grande participation à des groupes de travail et/ou inter régime pour renforcer l'implication institutionnelle de l'Enim, et profiter de programme de qualité sur le pilotage et la performance.

DÉLAIS DE VERSEMENT DES PENSIONS

	Nombre de pensions	% d'attributions de pensions mises en paiement dans les délais	
		moins de 31 jours	moins de 62 jours
Pensions de droits propres (droits des marins)	2 176	97,1 %	99,3 %
Pensions de droits dérivés (ayants-droit)	2 533	96,2 %	98,2 %
Total	4 709	96,6 %	98,7 %

En 2012, pour 2 176 pensions de droits propres concédées, 2 117 l'ont été dans un délai inférieur à un mois, soit 97,3 %.

Le délai se calcule entre la date de concession et la date d'effet de la prestation (date de jouissance) ou la date de complétude du dossier si celle-ci est postérieure à la date d'effet.

DES POLITIQUES DE PRÉVENTION ET D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE RENOUVELÉES

En complément du versement des prestations légales, l'Enim dispose d'un plan d'action sanitaire et social afin d'offrir à ses assurés actifs et pensionnés différentes aides en cas de nécessité, dans la limite des crédits ouverts: longue maladie, handicap, secours... La convention d'objectifs et de gestion 2013-2015 prévoit une démarche plus structurée et organisée de l'intervention de l'Enim en matière d'action sociale. Une démarche initiée en juillet 2012 avec la création du pôle solidarité et prévention.

En 2012, les dépenses d'action sanitaire et sociale établies à 7 386 211 € sont réparties de la façon suivante : prestations individuelles (aides aux personnes âgées, aides au chauffage...), subventions aux services sociaux et aux organismes, et prévention maladie.

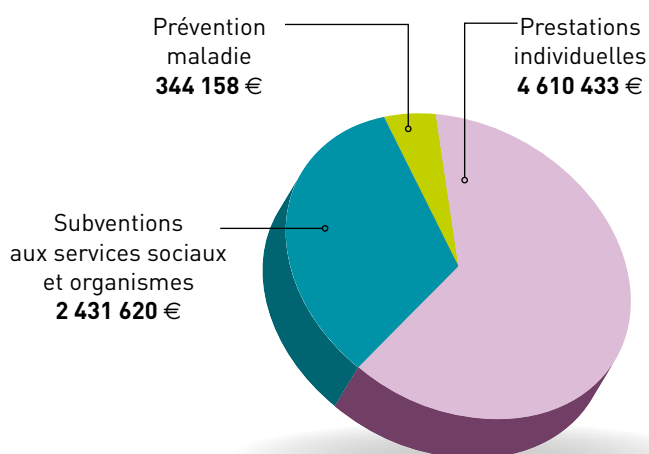
L'année 2012 a été marquée par la révision de la convention avec l'AGISM (Association pour la Gestion des Institutions Sociales Maritime) en vue de la prise en charge de la compensation tarifaire 2012. Désormais, l'Enim n'intervient que pour ses assurés lors de séjours des ressortissants français dans les hôtels des gens de mer. Par ailleurs, la convention avec le Service social maritime a été renouvelée pour une durée de trois ans, intégrant la redéfinition

de leur champ d'intervention.

Enfin, au titre de la prévention, l'Enim a participé aux campagnes nationales de dépistages de cancers, de vaccinations (antigrippaux, ROR, etc), d'examens bucco-dentaires, de santé maladie, etc pour une dépense globale de 344 158 €.

À l'initiative du Service social maritime, l'Enim s'est également engagé dans une démarche de prévention de la désinsertion professionnelle au profit des marins actifs en indemnités journalières par la signature de deux conventions cadre régionales inter régimes (Régime général, RSI, MSA) en Bretagne et Pays de la Loire. Ces conventions seront mises en œuvre en 2013.

Dépenses de l'action sanitaire et sociale en 2012



La création du Pôle solidarité et prévention

Afin d'assurer une cohérence dans l'éventail des interventions et d'en améliorer la lisibilité, le Pôle solidarité et prévention installé à Lorient vise à mettre en œuvre une offre globale de service action sociale. Il assure désormais la gestion de l'ensemble des dispositifs d'action sanitaire et sociale regroupant les aides individuelles (y compris des aides légales comme les pertes d'effets en mer et les dossiers de tutelles des majeurs protégés) comme les interventions collectives.

LE CONTRÔLE MÉDICAL

Dans le cadre de ses missions, l'Enim contrôle par le biais de son service médical les prescriptions d'arrêts de travail et de soins, les applications de la tarification des actes et prestations, les activités des professionnels de santé. 22 agents dont 7 médecins et un dentiste sont répartis sur les 5 antennes de ce service à Marseille, Bordeaux, Lorient, Saint-Malo et La Rochelle.

L'année 2012 a été marquée par un événement important concernant le suivi médical des marins et des gens de mer. Suite à la disparition du Conseil supérieur de santé et des commissions spéciales de visite a été créé un nouveau Conseil de santé. Composé de médecins, celui-ci est chargé de donner un avis sur le caractère professionnel des maladies, accidents et toute autre question qui peut lui être soumise. Depuis, une importante partie des dossiers sont directement traités par les services locaux du contrôle médical ; ne sont soumis au conseil de santé que ceux qui demandent un examen approfondi et collégial. Cette évolution réglementaire vise à simplifier et clarifier les procédures métier du Service du contrôle médical. Ces nouvelles procédures ont été mises en place dès le 23 avril 2012 et la première réunion du conseil de santé s'est tenue le 24 septembre 2012.

Le premier conseil de santé

Depuis ce premier conseil de santé qui s'est tenu en septembre 2012 et jusqu'au 31 décembre 2012 ont été examinés 86 dossiers. Comme par le passé, les maladies professionnelles constituent le premier motif des demandes de reconnaissance des risques professionnels, les demandes liées aux accidents viennent au second plan.

Sur ces 86 cas, le Conseil de santé a donné 66 avis favorables. Parmi les 20 avis défavorables, 13 concernent les maladies professionnelles.

Motifs de la présentation	nbre
Reconnaisances de maladies professionnelles liées à l'amiante	22
Reconnaisances de maladies professionnelles	19
Imputabilité décès	15
Evaluation des taux d'incapacité permanente partielle	10
Révision des taux d'incapacité permanente partielle	7
Qualification du risque	6
Pension invalidité maladie	3
Majoration tierce personne	2
Mi-temps thérapeutique	1
Réservation pension orphelin handicapé	1

L'ANNÉE 2012 DU CONTRÔLE MÉDICAL EN CHIFFRES

48 000 avis donnés dont **23 865** suite à des examens sur pièces et **1 370** suite à des examens sur personne (+ 7,23% par rapport à 2011)

19 700 avis donnés pour les ententes préalables

9 500 demandes d'exonération du ticket modérateur dans le cas d'affections de longue durée.

7 869 marins en arrêt de travail suivis (-10% par rapport à 2011)

270 demandes de reconnaissance de maladie professionnelle

145 dossiers soumis à l'avis des médecins conseils dans le cadre de contentieux

105 demandes de dossiers médicaux pour le FIVA (Fond d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante)

18 expertises médicales, en cas de contestation, par l'assuré, d'une décision de l'Enim. Les experts ont donné raison à l'Enim dans 89% des cas

8 209 courriers traités (toutes demandes confondues)

AFFAIRES JURIDIQUES

Depuis la réorganisation de l'Enim en juillet 2012, la Sous-direction des affaires juridiques (SDAJ) est composée de trois départements : le département des études juridiques (DEJ), la mission de la conciliation et du précontentieux (MCPC) et le département du contentieux de la sécurité sociale (DCSS).

La volonté de clarifier l'organisation de l'Enim vis-à-vis des assurés s'est traduite par une évolution de la répartition des missions entre le siège et les centres. Le siège assure les missions de pilotage et de contrôle des centres, les missions opérationnelles en direction du public incombent aux centres. Ainsi ont été transférées dans les centres diverses missions du siège : renseignements au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA), financement de la tutelle des majeurs protégés, autorisations de maintien d'affiliation des marins dans un emploi à terre...

Par ailleurs, une nouvelle mission, la mission de conciliation et du précontentieux, en cours d'installation, assure une fonction de conciliation entre l'Enim, ses administrés et divers interlocuteurs ou partenaires. Elle vise à faciliter les relations avec ses administrés et à éviter, dans la mesure du possible, des contentieux longs et coûteux. Le nombre moyen de contestations gracieuses reçues est de 150 à 200 par an.

En 2012, la SDAJ a également repris la gestion de la base de données juridiques Naïade, base quotidienne support, pour l'Enim et les services de l'Etat chargés de la mer, dans le renseignement des marins et de leurs familles et l'aide à la constitution des dossiers auprès du régime.

Reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur

Le conseil constitutionnel a reconnu en mai 2011 le droit pour les marins, jusqu'alors exclu dans le secteur maritime, d'évoquer la faute inexcusable de leur employeur. Cela permet aux marins de réclamer devant les juridictions la reconnaissance et l'indemnisation de cette faute.

En 2012, 3 premiers jugements ont été rendus en la matière.

Une réglementation spécifique pour les marins est actuellement à l'étude.

Bilan contentieux

L'Enim gère trois types de contentieux :

→→→ **le contentieux général** portant d'une part sur les litiges en matière de prévoyance et d'assurance vieillesse des marins et d'autre part, sur le recouvrement des cotisations : 168 affaires ont été jugées en 2012.

→→→ **le contentieux dit « technique »** concernant plus spécifiquement les contestations liées au taux d'incapacité permanente partielle : 30 affaires ont été jugées en 2012.

→→→ **les recours contre les tiers responsables d'accidents** visant le recouvrement amiable ou, à défaut par voie judiciaire, auprès de ces tiers ou de leurs assureurs, le montant des prestations versées par l'Enim du fait de ces dommages à ses affiliés. Le montant des sommes ainsi récupérées en 2012 s'élève à 1 878 180,93 €. 251 affaires ont été traitées en 2012.

SYSTÈMES D'INFORMATION

Garante du bon fonctionnement de l'ensemble des systèmes d'information et de communication de l'établissement, la Sous-direction des systèmes d'information (SDSI) a été fortement sollicitée en 2012, notamment pour l'installation des postes informatiques du siège à La Rochelle et pour la mise en œuvre technique de la plateforme de services.

Véritable centre névralgique technique de l'Enim, la SDSI participe à la modernisation et à l'amélioration des performances de l'établissement par le biais, entre autres, de la convention d'objectifs et de gestion. Elle s'est d'ailleurs dotée d'un nouveau département d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui intègre une double compétence métier et systèmes d'information permettant à l'Enim de disposer d'une véritable capacité à piloter des projets grâce à sa vision de bout en bout et son expérience des projets de transformation.

Passent par le système d'information le paiement des pensions, les remboursements maladie, les indemnités journalières ou encore les aides sociales. Pour accompagner l'amélioration de la production, un projet de socle métier a été poursuivi en 2012 et sera progressivement mis en œuvre. Il s'agit de centraliser dans un référentiel unique et partagé par tous les métiers Enim les données des marins et de leurs ayant-droit, des employeurs/armateurs, des professionnels de santé, des CAF ainsi que les barèmes, les salaires forfaitaires, les codes positions, les nomenclatures, les conventions par pays... L'intérêt est de disposer d'une donnée la plus à jour possible afin d'être plus efficace dans le traitement des dossiers. La mise à disposition complète de ce référentiel pour les applications est prévue en 2013.

Afin de favoriser la collaboration entre les sites de l'Enim tout en répondant à la nécessité de diminuer les frais de fonctionnement, deux moyens techniques ont été déployés en 2012. Tout d'abord le changement des autocommutateurs téléphoniques permettant la gratuité des communications intersites. Par ailleurs, 12 postes individuels de visioconférence supplémentaires ont été installés, permettant de diminuer les déplacements, dans une perspective écologique et financière.

LISE, SIMPLIFICATION DES ÉCHANGES AVEC LA DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES

Le projet Lise s'inscrit dans l'amélioration de l'offre de services en ligne. Il s'agit de préparer la création d'un portail web de télé déclaration à destination des armateurs et employeurs. En 2012, la première phase du programme LISE a été réalisée en collaboration avec la Direction des affaires maritimes (DAM). L'ancienne application dans laquelle étaient saisies les lignes de service des marins par les agents de la DAM et de l'Enim, de technologie obsolète, a ainsi été remplacée. Parallèlement, les échanges de données entre les deux acteurs ont été revus et rationalisés. Des contrôles *a priori* à la saisie des lignes de service ont été implémentés rendant les données plus fiables et facilitant en aval le travail de taxation, et de liquidation des indemnités journalières et des pensions.

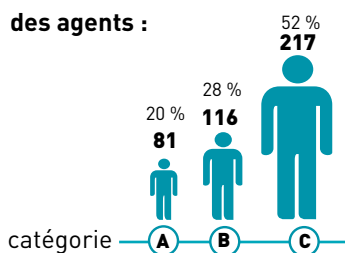
414 agents

23 % d'hommes
77 % de femmes

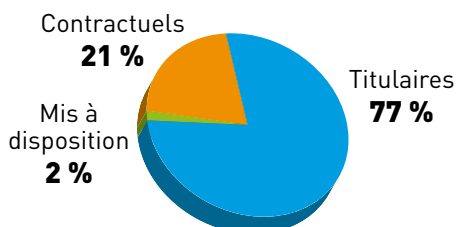
Moyenne d'âge : **49 ans**

Ancienneté moyenne : **14 ans**

Répartition par catégorie
des agents :



Part titulaires / non titulaires
des agents :



Mouvements en 2012

16 départs en retraite

39 mobilités internes

68 recrutements

43 reclassements

L'Enim, avec **6,82 %** de taux d'emploi de travailleurs handicapés, favorise leur accès et leur maintien en milieu ordinaire de travail. Cette politique lui permet également de répondre à l'obligation fixée par la loi à 6% de l'effectif total de l'entreprise.

LES AGENTS, AU CŒUR DES PROJETS DE L'ETABLISSEMENT

Transfert du siège de Paris à La Rochelle, fermeture du site de Bordeaux, réorganisations : les projets menés en 2012 ont nécessité une très forte mobilisation du Département des ressources humaines sur différents domaines, avec notamment un accompagnement personnalisé pour tous les personnels concernés.

Dans le cadre du transfert du siège de Paris à La Rochelle, un travail individualisé de reclassement (analyse des parcours professionnel, préparation des candidatures, procédures d'adaptation au poste...) avec le CVRH de Paris a permis aux agents du siège n'ayant pas souhaité déménager de retrouver un emploi en région parisienne.

Dès 2011, pour répondre aux engagements pris par le ministère, 16 d'entre eux (dont 5 recrutés sur place) avaient pris leurs fonctions à La Rochelle dans une antenne avancée. Ils ont ensuite été rejoints progressivement par les services parisiens pour une installation définitive en octobre 2012 sur le site de Périgny.

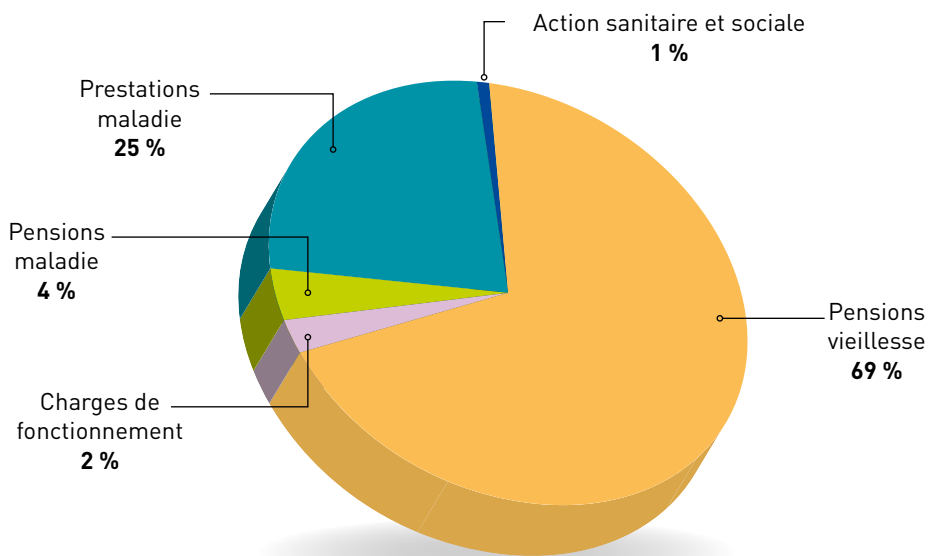
Par ailleurs, 22 agents étaient concernés par la fermeture du site de Bordeaux prévue pour septembre 2013. Afin de permettre leur reclassement dans les meilleures conditions et notamment leur souhait général de demeurer sur l'agglomération bordelaise, la Direction de l'Enim a mené plusieurs actions : le recours aux services de la Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, l'aide à la rédaction des candidatures et la prise de contact avec des recruteurs potentiels locaux (CPAM, CNRACL, services de l'Etat...). Ainsi, cet accompagnement a permis à la majorité des agents de retrouver un emploi dans la région (15 agents) et à d'autres d'exercer leur droit à la retraite (4 agents).

Pour accompagner ces projets, une importante campagne de recrutement a également été menée. 68 nouveaux agents ont ainsi intégré l'Etablissement en 2012, le dotant des compétences clés dont il a besoin. Les profils des agents recrutés se sont diversifiés, avec notamment le renfort de 7 agents « mis à disposition », exerçant auparavant leurs fonctions dans d'autres organismes de sécurité sociale.

LE COMPTE FINANCIER

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses exécutées sur l'exercice 2012 se sont élevées à 1 611 M€. Leur répartition par grandes masses est la suivante :



Les charges de fonctionnement courant

Pour l'exercice 2012, elles comprennent les coûts liés à la délocalisation du siège sur le site de La Rochelle-Périgny et se décomposent de la façon suivante :

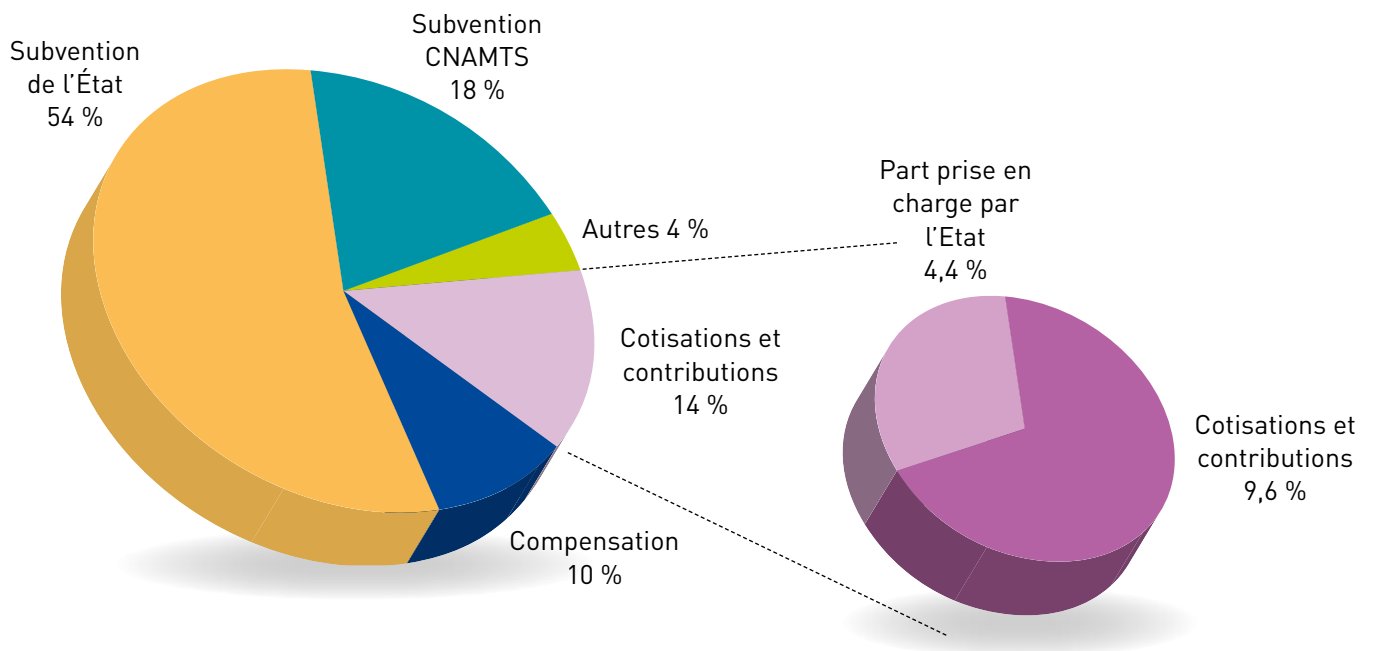
- **Les charges de personnel** représentent près de 72 % des dépenses de fonctionnement courant hors amortissements et provisions. Ces charges restent stables malgré la prise en compte des primes de restructuration. Cette situation résulte de la rapidité du reclassement des personnels n'ayant pas souhaité s'inscrire dans la délocalisation du siège et du recrutement mesuré et échelonné de nouveaux agents.
- **Les autres charges de fonctionnement** sont en augmentation du fait des coûts non récurrents dus à la délocalisation, mais également de la mise en place d'un loyer pour le site de La Rochelle. D'autres dépenses sont, cependant, en diminution dont notamment le poste « affranchissements et télécommunications », résultat d'un travail d'optimisation engagé sur ce poste et qui se poursuivra sur l'exercice 2013.

Les charges de fonctionnement technique

- **Les dépenses liées aux pensions vieillesse**
Leur montant total représente 69 % des dépenses techniques exécutées en 2012 par l'Enim.
- **Les prestations maladie (29 %)**
Leur montant est relativement stable par comparaison avec l'exercice précédent.
- **Les dépenses d'action sanitaire et sociale**
Leur montant total pour les deux branches est en diminution de près de 8 %. Il convient, toutefois de noter qu'au titre de 2012 certaines subventions aux associations n'ont pu être versées du fait de l'absence de transmission des informations permettant leur liquidation dès l'an dernier.

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2012, les produits se sont établis à 1 588 M€ et se répartissent comme suit :



Les subventions État et CNAMTS

La subvention allouée par l'État au titre du risque vieillesse représente près de 54 % des produits de l'Etablissement. Depuis 2006, elle est complétée par l'attribution, par la CNAMTS, d'une subvention d'équilibre couvrant la totalité du déficit constaté pour la branche maladie.

En 2012, la part des subventions État et Cnam cumulées représente environ 72 % des ressources de l'Enim.

Les autres ressources

Les produits propres de l'Enim proviennent essentiellement des cotisations des armateurs et salariés à hauteur de près de 10 % de ses recettes.

Comptes 2012 : certification par le commissaire aux comptes

Comme ceux des années précédentes, les comptes de l'exercice 2012 ont été certifiés sincères et réguliers par le commissaire aux comptes, avec toutefois le maintien d'une réserve portant sur l'insuffisance du dispositif de contrôle interne dans le processus maladie.

Le commissaire aux comptes a, cependant, souligné l'importance et la pertinence des

évolutions récemment engagées en la matière par l'Etablissement, qui attestent selon lui d'un changement significatif, à la fois dans l'ambition, dans les priorités accordées et dans la professionnalisation de la démarche (au travers notamment de la création de missions dédiées à la maîtrise des risques inhérents aux activités de l'Enim).

Nous contacter

**Centre de prestations
maladie de Saint-Malo (CPM1)**

Arsenal de la Marine – Quai Solidor
35415 Saint-Malo Cedex
0 811 701 703
cpm1.sdpo@enim.eu

**Centre de prestations
maladie de Lorient (CPM 2)**

33 boulevard Cosmao-Dumanoir
56327 Lorient Cedex
0 811 701 703
cpm2.sdpo@enim.eu

**Centre des pensions
et des archives (CPA)**

1 bis rue Pierre Loti
BP 240
22505 Paimpol Cedex
02 96 55 32 32
cpa.sdpo@enim.eu

**Centre des cotisations
des marins et armateurs (CCMA)**

Arsenal de la Marine
Quai Solidor
35407 Saint-Malo Cedex
02 99 82 98 00
ccma.sdpo@enim.eu

Siège de l'Enim

4 avenue Eric Tabarly
CS 30 007
17183 Périgny Cedex
bcidg.enim@enim.eu
05 46 31 83 00

Ce que fait l'Enim pour ses assurés

- assure la prise en charge des soins en cas de maladie, accident du travail, invalidité.
- calcule et gère le versement de la retraite.
- assure le calcul et le recouvrement des contributions et cotisations sociales pour financer le régime.
- prévoit et met en œuvre des actions sanitaire et sociale.
- mène des campagnes de prévention des risques professionnels maritimes.

414 agents au service des marins

30 000 marins actifs

9 000 armateurs

120 000 pensionnés

95 000 assurés maladie

www.enim.eu

enim
le régime social
des marins